



DÉLIBÉRATION ACCORD PROTOCOLE DE MONTPELLIER

L'an deux mille dix-huit, le huitième jour du mois de décembre, à neuf heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8, par renvoi du L.5211-1, du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-De-Dôme.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

Gilles MAS, Daniel GORCE, Michel NORE, Christian GAUTHIER, Jean-Luc DESMARET, Yves FOURNET-FAYARD, Cyril HAUTEVILLE, Frédéric POYET, Sébastien BOROWSKI, Bernard LEON, Jean-Louis HOSTALIER, Jean-Michel VARGAS, Bernard VEISSIERE, Jean-Pierre SAUVANT, Emmanuel PINTE, Gilles GUERET, René BOURBON, Gérard LAFONTAINE, Jean-Pierre CHASSANG, Alain HAUTIER, Freddy THOMAS, Elisabeth BRUSSAT, Pascal CAILLET, Annie TALLARD, Jean-Luc BUSSON, Gérard CHANSARD, Serge BRIOT, Noël MESTRE, Jean-Claude SAUVAT, Christophe CHISSAC, Alain PAULET, Antonio MARQUES, Jean-Pierre PEYRIN, Gérard ROUX, Jacky BOUKHALFA, Philippe DUDYSK, Marcel BARGEON, Christian FERRET, Daniel QUENIN, René HERAUT, Daniel CRAMER, Marc-Antoine DEVERNOIX, Guy GRAVOIN, Richard VEGA, Max CLERMONT, Gérard HILAIRE, Jean-Paul CHANAL, Jean-Luc COUPAT, Bernadette DUTHEIL, Anthony LEROY, Jean-Paul POUZADOUX, André GAUTHIER, Stéphane BARDIN, Christian MELIS, Guy GALLAIS, Olivier ARNAL, Marie-Christine BELOUIN, Jacqueline BOLIS, Nicolas BONNET, Alain CATHERINE, Francis CHATELLIN, Alain CLUZEL, Jean-Pierre COGNERAS, Christine DULAC-ROUGERIE, Jean-Pierre FASSIER, Daniel FERRAGU, André FERRI, Bernard JARLETON, Henri JAVION, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Yves MANIEL, Roch MENES, Michel MIRAND, Bruno PONTRUCHER, Christine THOMAS, Christine TORRESAN-LACROIX, René VINZIO

Suppléants ayant pouvoir :

Alphonse BELLONTE, Jean-Louis MOREAU, Jacques LARDANS

Pouvoirs :

Bernard VELLETT à Alain PAULET, Jean-Louis RABAT à Anthony LEROY, Eric BRUGIERE à Gérard ROUX, Pierre METZGER à Jean-Pierre SAUVANT, Monique BONNET à Christine DULAC-ROUGERIE, Fabien GAYARD à Michel MIRAND, Laurent MASSELOT à Roch MENES, Sébastien GOUTTEBEL à Jean-Michel VARGAS, Dominique BRIAT à Frédéric POYET



Délibération 2018-12-08-10

Monsieur le Président rappelle au comité syndical les différentes étapes de l'accord national dit de « Montpellier ».

Il s'agit pour les parties, au niveau national, de procéder aux renouvellements des contrats pour une entrée en vigueur au plus tard le 1^{er} juillet 2021 du cachet des charges de concession.
Un avenant à l'accord local doit être établi avant le 31 décembre 2018.

A ce jour, les négociations sont toujours en cours et il est proposé au comité syndical d'autoriser le Président :

- A signer l'avenant « option 1 » au contrat de concession précisant les modalités de maintien de l'effet, en matière de redevances de concession, des dispositions de l'accord local signé les 1^{er} mars et 12 juillet 2014 entre le SIEG du Puy-de-Dôme et ENEDIS, et découlant mais dérogeant au Protocole d'accord du 18 septembre 2013, dénommé « Protocole de Montpellier », jusqu'à la date d'entrée en vigueur du nouveau contrat, et stipulant que le Syndicat entend parvenir à la conclusion avant le 1^{er} juillet 2021 avec ENEDIS et EDF d'un nouveau contrat conforme au modèle de contrat de concession de décembre 2017 négocié entre la FNCCR, France Urbaine, ENEDIS et EDF ;
- A signer la convention de partenariat SIEG – ENEDIS pour la réalisation d'un programme de travaux d'amélioration de la qualité du réseau de distribution réalisés conjointement et dont le financement est assuré par le concessionnaire ;
- A entamer dès à présent toute discussion utile avec les concessionnaires ENEDIS et EDF en vue d'examiner les modalités de transposition du nouveau modèle de Contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation de notre réseau public de distribution d'électricité ainsi que pour la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés, en tenant compte des spécificités de notre territoire.

Les opérations de vote se sont déroulées de la manière suivante :

Nombre de membres en exercice	142
Nombre de délégués présents	78
Nombre de pouvoirs	9

Pour : 81 Contre : 0 Blanc : 1 Nul : 0

Certifié exécutoire par Monsieur Bernard VEISSIERE, Président compte tenu de la transmission en préfecture le 14/12/2018 et de la publication le 14/12/2018

Fait à Cournon d'Auvergne, le 08 décembre 2018

Pour copie conforme
Le Président du SIEG


Bernard VEISSIERE

